



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

Sainte-Anastasie, le 22.03.2019

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 MARS 2019

GT/LD

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MR TIXADOR – Mme PANAFIEU – M. ORTA – Mme POULLET – MM DAIGNES – GRIOLET - CHABAUD Laurent – NEVEU - Mme HURIN – MM CHABAUD Luc – TOPIN –

ABSENTS : Mmes JUDOR – ZELMAT – GALTIER – SESOSTRIS - Laurence FOURES – MM MIRAKOFF – PELEGRIN -

PROCURATIONS :

- M MIRAKOFF à Mme POULLET
- Mme JUROR à M. ORTA
- Mme ZELMAT à Mme PANAFIEU
- Mme SESOSTRIS à M. Laurent CHABAUD
- Mme Laurence FOURES à M. TOPIN
- M. PELEGRIN à M. DAIGNES
- Mme GALTIER à M. TIXADOR

18 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Blandine PANAFIEU est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du PV de la séance du 27 février 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2019 adopté par 16 voix pour et 2 abstentions (M. TOPIN – Mme FOURES Laurence)

3. Subventions aux associations (PJ n° 1) :

Madame POULLET indique que la subvention à l'entraide œcuménique, association à vocation sociale, a été votée par le CCAS et sera prise en charge sur le budget du CCAS.

Deux nouvelles associations ont été créées cette année et ont demandé une subvention ; il s'agit de Sainte-Anastasie Tango et de Esquicho-crapaou.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Monsieur GRIOLET, président de l'Entente du Gardon, signale qu'il n'a pas demandé de subvention et préfère que son association bénéficie d'une location supplémentaire en plus des 2 réservations annuelles autorisées.

ASSOCIATIONS	2016	2017	2018	2019
Sainte-Anastasie en fête	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00
FNACA	150.00	150.00	150.00	150.00
Association des parents d'élèves	150.00	150.00	150.00	150.00
Le Cigalon	150.00	150.00	150.00	150.00
L'entraide œcuménique	150.00	150.00	150.00	CCAS
Gym détente	0	300.00	150.00	150.00
Sainte-Anastasie Patrimoine	0	150.00	150.00	150.00
Art et culture	0	0	150.00	150.00
Escrime au bâtiment long	0	0	150.00	150.00
Les Chatsgabonds	150.00	0	150.00	150.00
L'entente du Gardon	150.00	0	0	0
Ecole de musique	150.00	0	0	0
Anastasie Tango				150.00
Esquicho-crapaou				150.00

Sans autre observation, les dispositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.

4. Subvention au CCAS :

Madame POULLET indique que le budget 2019 du CCAS, au regard des prévisions de dépenses et du résultat de 2018, peut fonctionner avec une subvention communale ramenée à 1500.00 €.

Cette subvention de 1500.00 € est approuvée par 16 voix pour et 2 abstentions (M. TOPIN – Mme Laurence FOURES).

5. Compte de gestion :

Monsieur TIXADOR indique que, comme chaque année, le conseil municipal doit approuver le compte de gestion tenu par la trésorière de Saint-Chaptès, en parallèle de la comptabilité tenue par la commune. Vu en commission des finances, les élus ont constaté la concordance des comptes entre la commune et la trésorerie.

Monsieur TOPIN s'étonne qu'il y ait seulement 2 pages jointes à la convocation, alors qu'il semble y en avoir beaucoup d'autres. Il ne s'agit pas d'un « document joint » mais d'un extrait de document joint. Il rappelle par ailleurs qu'au regard des horaires des commissions, il ne peut y participer.

Monsieur Laurent CHABAUD indique que le nombre de réunions est important et qu'on ne peut pas fixer toutes les réunions le soir à 20h00. Chaque élu essaie de prendre sur son temps pour participer.

Monsieur TIXADOR ajoute que le compte de gestion compte plus de 60 pages, peu facile à comprendre sans explication, et qui contiennent beaucoup d'éléments patrimoniaux qui n'impactent pas le budget et les finances communales. Par mesure d'économies, il était difficile de faire 60 copies pour chaque élu.

Par ailleurs il est bien précisé que les dossiers complets sont consultables en mairie ou peuvent être envoyés par mail à la demande. Or, aucune demande n'a été reçue pour ce conseil municipal.

A l'issue de ces échanges, le compte de gestion 2018 tenu par la trésorière de Saint-Chaptes est approuvé par 16 voix pour et 2 abstentions (M. TOPIN - Mme Laurence FOURES) aux montants suivants :

Dépenses de fonctionnement	1 055 171.28 €
Recettes de Fonctionnement	1 435 740.95 €
Résultat de la section.....	+ 380 569.67 €

Dépenses d'investissement	665 206.26 €
Recettes d'investissement	376 785.20 €
Résultat de la section	- 288 421.06

Résultat de l'exercice 2018	+ 92 148.61 €
-----------------------------	---------------

6. Compte administratif 2018 de la commune (P.J. n° 3) :

Le compte administratif 2018 est ensuite présenté aux élus. Le document synthétique était joint à la convocation. Monsieur TIXADOR demande aux élus s'ils ont des questions particulières sur le détail des dépenses et des recettes 2018.

Le résultat de l'année 2018, compte tenu de la reprise des résultats de l'année n-1, s'élève à 269 982.67 €, ce qui correspond globalement à 2 projets qui n'ont pas abouti en 2018 : l'achat d'un hangar et la construction de la buvette/local technique au stade municipal. Dans l'ensemble, le budget prévisionnel a été respecté.

On relève quelques écarts significatifs par rapport à 2017 :

- Comptes 66 111 et 1641 : baisse des dépenses, ce qui correspond à la baisse des charges d'emprunt, la commune n'ayant pas emprunté depuis plusieurs années.
- Comptes 64 : baisse des dépenses correspondant au départ en disponibilité d'un adjoint technique, remplacé partiellement au cours de l'année 2018.

Dépenses de fonctionnement	1 055 171.28 €
Recettes de Fonctionnement	1 435 740.95 €
Report 002	+ 356 815.02
Résultat de la section.....	+ 737 384.69 €

Dépenses d'investissement	665 206.26 €
Recettes d'investissement	376 785.20 €
Report 001	- 145 942.35
RAR 2018	- 33 038.61
Résultat de la section	- 467 402.02

Résultat de l'exercice 2018	+ 269 982.67 €
-----------------------------	----------------

Le compte administratif 2018 de la commune est approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions (M. TOPIN - Mme Laurence FOURES).

7. Affectation du résultat 2018 :

Après le vote du compte administratif, il y a lieu d'affecter le résultat de l'année écoulée. Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement selon les modalités suivantes :

- Affectation du résultat au compte 1068 excédent de fonctionnement pour + 467 402.02 €
- Report du solde au compte 002 du budget primitif 2019 : + 269 982.67 €

Monsieur TOPIN relève la complexité des documents et la difficulté de retrouver les chiffres entre le compte de gestion, le compte administratif et la fiche d'affectation du résultat.

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat de l'année de 2018, selon les modalités ci-dessus, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. TOPIN – Mme Laurence FOURES).

8. Taux d'imposition 2019:

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année en raison notamment de l'augmentation des bases d'impositions fixées par l'Etat. En effet, cette augmentation pourrait être de l'ordre de 2.2 %, ce qui va impacter les avis d'imposition des ménages.

Monsieur DAIGNES précise que cette augmentation, qui résulte d'une nouvelle formule de calcul, sera partiellement compensée par la baisse du taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10.71%) votée par Nîmes Métropole désirant harmoniser les taux sur toutes les communes du territoire. Le calcul cumulé des augmentations et baisses des taux d'imposition devrait être à terme, de l'ordre de 5.5% sur les années 2015/2019.

Monsieur TOPIN souligne que la baisse du taux TEOM est votée par Nîmes Métropole et non par la commune.

Monsieur TIXADOR confirme que c'est bien la communauté d'agglomération qui est compétente. Toutefois, le maintien de la baisse du taux dans certains secteurs de Nîmes Métropole, visant à terme, à un taux unique sur le territoire, n'était pas gagné car certaines communes qui ont vu leur taux revalorisé à la hausse, étaient contre. Cette mesure résulte d'un vote de l'ensemble des élus communautaires de Nîmes Métropole. Il ajoute que la chambre régionale des comptes prévoyait une augmentation de 35 % en 2016 et 35 % en 2017 ; l'équipe municipale a fait le choix de n'augmenter que de 15% et 5%, puis 2% en 2018.

Monsieur TOPIN ajoute que le principe est le même pour l'eau.

Monsieur TIXADOR précise qu'il est un peu différent car certaines communes sont restées en régie municipale pour la gestion de l'eau, ce qui n'est plus le cas pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

A l'issue de ces précisions, les taux d'imposition pour l'année 2019 sont arrêtés aux montants suivants à l'unanimité :

Taxe d'habitation : 15.25 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.15 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.35 %.

9. Budget primitif 2019 :

Monsieur TIXADOR rappelle que le tableau détaillé des prévisions budgétaires était joint à la convocation. Le total par chapitre est distribué en séance. Ce tableau est soumis à l'assemblée.

Dépenses de fonctionnement :

Au compte 6558, contribution à l'ONF, Madame HURLIN demande si cette dette ne peut pas être étalée, sachant que l'ONF n'intervient que très peu sur le territoire de la commune.

Au compte 60612, Monsieur TOPIN s'étonne de l'augmentation prévue, bien au-delà des 13% estimés, alors qu'il est régulièrement question d'économies d'énergie.

Monsieur DAIGNES indique qu'il y a bien une augmentation de 13 %, mais également une augmentation du nombre de points lumineux. Le montant de 53 000 € ne sera certainement pas dépensé entièrement. Il faudra également vérifier si toutes les factures de 2018 ont pu être réglées sur l'exercice 2018.

Au compte 60621, Monsieur DAIGNES indique que la commune a fait le plein de fioul en fin d'année, afin d'avoir une réserve en cas de besoin d'utilisation de cette chaudière de secours.

Aux comptes 60632 et 60633, Monsieur TOPIN demande des précisions sur l'augmentation des prévisions budgétaires.

Monsieur DAIGNES rappelle le montant de la dette et l'absence d'emprunt supplémentaire sur ce mandat. Les établissements bancaires contactés au début du mandat n'ont pas donné suite aux demandes de renégociation ou d'étalement, sauf à accepter des coûts financiers exorbitants.

Monsieur TIXADOR ajoute que c'est effectivement un choix de la municipalité de ne pas endetter davantage la commune, quitte à réduire le volume des travaux. Il rappelle que les premières années du mandat ont été consacrées à assainir les finances et régler un certain nombre d'impayés. Le volume des investissements prévus en 2019 n'a rien à voir avec les échéances de 2020, mais uniquement avec les possibilités financières de la commune qui s'améliorent régulièrement grâce aux économies réalisées.

A l'issue de ces échanges, le projet de budget primitif 2019 est approuvé par 15 voix pour, 2 abstentions (M. TOPIN – Mme Laurence FOURES), 1 voix contre (M. Luc CHABAUD) aux montants suivants :

Total des chapitres de la section de fonctionnement : 1 671 613.28 €

Total des chapitres de la section d'investissement : 1 500 609.95 €.

10. Tableau des effectifs :

Monsieur TIXADOR soumet à l'assemblée le tableau des effectifs qui doit être joint au budget primitif. Le tableau des effectifs actualisé est approuvé à l'unanimité.

		31.12.2016	01.01.2017	01.11.2017	01.01.2018	01.02.2019
Filière administrative	Attaché territorial	1	1	1	1	1
	Secrétaire de mairie	1	1	1	1	1
	Rédacteur	-	-	1	1	1
	Adjoint adm Principal 2 ^{ème} classe	1	2	2	1	1
	Adjoint administratif	1	0	0	0	0
Filière technique	Adjointes techniques 2 ^{ème} classe	10	10	10	8	9
	Adjoint technique principal 2 ^{ème}	-	-	-	2	2 dont 1 vacant
Filière sociale	ATSEM	1	1	1	1	1
Filière police	Garde champêtre	1	1	1	1	1
Filière animation	Adjoint d'animation non titulaire (rempl.S.GIRR)	-	-	-	1	0
TOTAL		16	16	17	17	17 dont 1 vacant

11. Vote d'une délibération laissant le choix aux usagers du changement ou pas de leur compteur électrique

Monsieur TIXADOR rappelle le contexte de cette nouvelle délibération proposée aux élus après le courrier de la préfecture du Gard demandant à la commune le retrait de sa 1^{ère} délibération.

Monsieur TIXADOR indique que la commune, suite au recrutement d'un nouvel adjoint technique, peut désormais réaliser en interne beaucoup de travaux jusqu'alors commandés à des entreprises. Ces derniers mois, ont été notamment réalisés :

- Le parvis et les escaliers de l'entrée de la cour de la mairie côté rue de l'hôtel de ville,
- Des travaux de réalisation et d'installation d'une porte métallique à l'ancienne bibliothèque, ainsi que divers murs destinés visant à éviter les intrusions régulières dans ce bâtiment et dans l'église adjacente.
- L'isolation des 21 fenêtres du bâtiment scolaire qui ont permis de gagner en confort thermique,
- Les travaux de finition aux trois cimetières où ont été installés des colombarium et jardin du souvenir
- Les travaux d'extension du réseau de chauffage à la cantine
- La clôture et la pose d'un portillon au silo à pellets visant à protéger la future toiture des intrusions
- Pose de la clôture rue du réservoir, sur le mur de soutènement
- Etc...

Tous ces travaux nécessitent des fournitures et des matériaux, qui sont réglées sur les comtes 60632 et 60633.

Monsieur DAIGNES confirme que les travaux réalisés à la cantine étaient nécessaires et que la situation s'est nettement améliorée depuis.

Au compte 6067, Madame HURLIN demande si une petite enveloppe ne pourrait pas être prévue pour l'achat de matériel pédagogique à l'école.

Madame PANAFIEU indique que la mairie n'a reçu aucune demande d'achat de matériel pédagogique, mais que cela pourrait être étudié.

Recettes de fonctionnement

Au compte 73111, Monsieur Luc CHABAUD relève qu'il est indiqué à « taux constants » pour les contributions directes.

Effectivement si les taux restent identiques à ceux de l'année 2018, le produit de la recette ne l'est pas, puisque la revalorisation des bases nationales, mais aussi le nombre de contribuables, évoluent chaque année, ce qui augmentent la recette perçue.

Monsieur Luc CHABAUD signale que le PAE des Meyrannes (programme d'aménagement d'ensemble) aurait dû être renouvelé chaque année.

Il est confirmé à Monsieur Luc CHABAUD que ce PAE, probablement devenu sans objet, n'a pas été renouvelé depuis 8 ou 10 ans.

Dépenses d'investissement

Au compte 21571, Monsieur Luc CHABAUD demande à quoi correspond l'observation « épareuse ».

Monsieur TIXADOR indique que la commune a dû faire face à une réparation importante sur l'épareuse. Par ailleurs, la commune a enfin remplacé le véhicule C15 qui nécessitait un volume de réparations trop important et qui était remis depuis plus d'un an.

Au compte 2161, Monsieur Luc CHABAUD demande à quoi correspond la somme inscrite au budget. Monsieur TIXADOR répond que ce sont les travaux de restauration du cadre du tableau de X.Sigalon, qui ne sont pas achevés, et donc pas réglés.

Au compte 21318, Monsieur TOPIN souhaite des précisions sur les prévisions budgétaires. Monsieur TIXADOR indique que des travaux de pose d'une grille ont été réalisés à la boulangerie et vont être réglés sur 2019. Par ailleurs, une provision a été inscrite pour l'achat du hangar dit « Tissier », pour lequel la commune attend toujours une copie du document d'arpentage devant répartir les superficies entre la commune, et le vendeur.

Au compte 21318 Monsieur DAIGNES s'étonne de la somme de 17 000€ qui serait impactée sur le bâtiment du foyer. Il y a effectivement plusieurs travaux de mises aux normes prévus : la main courante, les travaux d'électricité et les travaux sur le photovoltaïque commandés à KHELIOS.

Monsieur TOPIN s'étonne du montant total des investissements prévus alors que rien n'a été fait jusqu'en 2019. D'autres solutions étaient possibles pour réaliser les travaux bien plus tôt.

Il propose de voter une délibération qui demanderait à l'opérateur chargé de la pose des compteurs « Linky » de garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour :

- Refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- Refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

Cette proposition est adoptée par 17 voix pour et 1 abstention (M. DAIGNES).

12. Questions diverses

Monsieur TIXADOR rappelle la date des élections européennes, fixée au 26 mai 2019, et demande aux élus de faire connaître leurs disponibilités.

Information est donnée que la mairie sera ouverte le samedi 30 mars afin de recevoir les dernières inscriptions sur les listes électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

